

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 12 avril 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 12 avril 2021 à 18 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Sylvain Lavoie

Est absent le conseiller: Lévis Duchesne

sous la présidence de André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 072.04.2021 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er mars 2021 et des séances extraordinaires du 22 mars et du 29 mars 2021**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4,1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 2 mars au 12 avril 2021
 - 4.1.2 Modification de la Politique d'intervention en matière de développement économique
 - 4.1.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 277-2021 modifiant le Règlement no 178-2015 concernant le Programme de revitalisation applicable à certains secteurs et ses amendements en vigueur
 - 4.1.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 278-2021 modifiant le Règlement no 142-2013 et ses amendements en vigueur concernant la tarification aux bénéficiaires des stationnements publics
 - 4.1.5 Versement d'une subvention en vertu de la Politique d'intervention en matière de développement économique
 - 4.1.6 Versement d'une subvention à la Villa du Presbytère en vertu de la Loi sur les Compétences municipales - Années 2020 et 2021
 - 4.1.7 Modification de l'offre d'achat d'un terrain résidentiel
 - 4.1.8 Proclamation journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

- 4.1.9 Absence prolongée d'un conseiller municipal - Prolongation de délai
- 4.1.10 Adoption du contrat de travail de la directrice générale
- 4.1.11 Octroi d'un mandat au Centre québécois de développement durable - Accompagnement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix dans un exercice de planification stratégique
- 4.1.12 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 280-2021 modifiant le Règlement no 273-2020 concernant le Programme d'aide à la relocalisation des entreprises
- 4.1.13 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 279-2021 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 1 800 000 \$ décrétant un emprunt de 1 800 000 \$ remboursable sur 10 ans - Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement des infrastructures routières locales - Projet de réfection de la route Saint-André

4,2 Gestion du territoire

- 4.2.1 Octroi d'un contrat à la compagnie 9210-7226 Québec inc. (entretien extérieur Houde) - Entretien des espaces verts de l'Arboretum
- 4.2.2 Octroi d'un contrat à DC Com enr. - Panneau de contrôle pour la gestion des eaux usées poste de pompage Couchepaganiche - Appropriation au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023
- 4.2.3 Octroi d'un contrat à Pompes Saguenay - Changement de vannes des pompes de la station de pompage Couchepaganiche - Appropriation au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023
- 4.2.4 Octroi d'un contrat à Sel Warwick inc. - Achat d'abat poussière (chlorure de calcium en flocons)
- 4.2.5 Adoption du second projet de Règlement no 275-2021 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur
- 4.2.6 Adoption du Règlement no 276-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 4.2.7 Modification de la résolution no 54.03.2021 - Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Les entreprises Didyme Néron et Fils inc.
- 4.2.8 Prolongation de délai - Vente d'un terrain résidentiel à M. Pier-Luc Martel et Mme Julie Desbiens
- 4.2.9 Adoption d'une programmation pour la réalisation du plan d'action du Comité de Bassin versant Belle-Rivière

4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Autorisation d'un signataire - Entente relative à la concession du Restobar le Rigolet en raison de la situation de la COVID-19
- 4.3.2 Octroi de contrat à Stéphane Audet, paysagiste - Restauration des sentiers de l'Arboretum et du parc Maurice Kirouac - Phase 2
- 4.3.3 Octroi d'un contrat à Cimco Réfrigération pour l'injection d'un scellant dans la tuyauterie du réseau de saumure à l'aréna

4,4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentations, dons et subventions

5. **Dépôt de la correspondance**

6. **Affaires nouvelles**

7. **Période de questions des citoyens**

8. **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

3. **073.04.2021 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 22 MARS ET DU 29 MARS 2021**

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et des séances extraordinaires du 22 mars et du 29 mars 2021 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et des séances extraordinaires du 22 mars et du 29 mars 2021 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucun commentaire.

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4,1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **074.04.2021 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU DU 2 MARS AU 12 AVRIL 2021**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du du 2 mars au 12 avril 2021 laquelle totalise la somme de 408 034,36 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **075.04.2021 MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accepter les modifications à la politique d'intervention en matière de développement économique proposées par le comité administration et développement, dont entre autres :

- Ne pas rendre cumulatif les différents programmes d'aide sauf:
 - Le volet 2 : Publicité / Mise en marché / Promotion
 - Le volet 5 : Prédémarrage d'une entreprise / Préparatifs pour modification d'une entreprise / Coûts relatifs à un transfert d'une entreprise
- Le projet initié avant la période de 6 mois qui précède la demande d'aide financière ne serait pas admissible.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 277-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 178-2015 CONCERNANT LE PROGRAMME DE REVITALISATION APPLICABLE À CERTAINS SECTEURS ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 277-2021 modifiant le règlement no 178-2015 concernant le programme de revitalisation applicable à certains secteurs et ses amendements en vigueur.

Un projet de ce Règlement est déposé séance tenante.

4.1.4 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 278-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 142-2013 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR CONCERNANT LA TARIFICATION AUX BÉNÉFICIAIRES DES STATIONNEMENTS PUBLICS**

M. Évans Potvin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 278-2021 modifiant le règlement no 142-2013 et ses amendements en vigueur concernant la tarification aux bénéficiaires des stationnements publics.

Un projet de ce Règlement est déposé séance tenante.

4.1.5 **076.04.2021 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN VERTU DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer d'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière au promoteur suivant, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteur	Aide financière accordée
Équipement industriel Edmond-Louis Tremblay et Fils inc.	1 470 \$ Volet 1

La Ville versera au promoteur, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, le promoteur doit produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 077.04.2021 **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA VILLA DU PRESBYTÈRE EN VERTU DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES - ANNÉES 2020 ET 2021**

Considérant qu'en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* une municipalité peut accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence,

Considérant que la Villa du Presbytère présente des états financiers déficitaires pour l'année 2019;

Considérant que des logements sont vacants depuis plusieurs mois et que la situation ne semble pas s'améliorer;

Considérant qu'autant l'organisme que l'immeuble ont un caractère communautaire.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder une subvention à la Villa du Presbytère correspondant au montant des crédits de taxes (seulement sur la foncière) pour les années financières 2020 et 2021 au montant total de 14 573,76 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 078.04.2021 **MODIFICATION DE L'OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL**

Considérant qu'à la séance du 4 mai 2020, le conseil municipal a modifié les articles 2.5 et 4.1 de l'offre d'achat d'un terrain résidentiel concernant le délai d'ériger sur l'immeuble une construction après l'acquisition d'un terrain;

Considérant que ce délai est passé de 12 mois à 18 mois, et ce, pour les ventes de terrain se concluant entre le 4 mai 2020 et le 31 décembre 2020.

Considérant qu'en raison de la situation de la COVID-19, le conseil municipal a le 2 novembre 2020 poursuivi ce délai jusqu'au 30 juin 2021.

Considérant qu'aujourd'hui en raison de la situation incertaine de la COVID-19 et de l'augmentation des coûts de construction, le conseil désire reconsidérer ce délai.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De modifier les articles 2.5 et 4.1 concernant le délai d'ériger sur l'immeuble une construction après l'acquisition d'un terrain. Ce délai passe de 18 mois à 24 mois, et ce, pour les ventes de terrain se concluant entre le 12 avril 2021 et le 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 079.04.2021 **PROCLAMATION JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Diversité 02.

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant la mairie.

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 **080.04.2021 ABSENCE PROLONGÉE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL -
PROLONGATION DE DÉLAI**

Considérant que l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipule que le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste;

Considérant que le conseil peut toutefois, lors de cette séance, accorder un délai de grâce de 30 jours;

Considérant que le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens.

Considérant que la première séance d'absence de M. Lévis Duchesne, en raison de son état de santé, est le 11 janvier 2021 et que la période de 90 jours se termine le 11 avril 2021.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à M. Lévis Duchesne un délai de grâce de 30 jours, soit jusqu'au 12 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

4.1.10 **081.04.2021 ADOPTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Considérant que le contrat de travail de la directrice générale date de 2003;

Considérant que l'employeur désire formaliser dans un contrat les conditions d'emploi de la directrice générale;

Considérant que les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de ce contrat.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'adopter le contrat de travail de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

4.1.11 **082.04.2021 OCTROI D'UN MANDAT AU CENTRE QUÉBÉCOIS DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE -ACCOMPAGNEMENT DE
LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX DANS
UN EXERCICE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais de reporter ce point à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

4.1.12 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 280-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 273-2020 CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES**

M. Richard Lapointe donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 280-2021 modifiant le règlement no 273-2020 concernant le programme d'aide à la relocalisation des entreprises.

Un projet de ce Règlement est déposé séance tenante.

4.1.13 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 279-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 1 800 000 \$ DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 800 000 \$ REMBOURSABLE SUR 10 ANS - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE SAINT-ANDRÉ**

M. Martin Voyer, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement n° 279-2021 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 1 800 000 \$ remboursable sur 10 ans - Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement des infrastructures routières locales - Projet de réfection de la route Saint-André.
- Dépose le projet du Règlement n° 279-2021.

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **083.04.2021 OCTROI D'UN CONTRAT À LA COMPAGNIE 9210-7226 QUÉBEC INC. (ENTRETIEN EXTÉRIEUR HOUDE) - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE L'ARBORETUM**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à la compagnie 9210-7226 Québec Inc (Entretien extérieur Houde) le contrat d'entretien des espaces verts de l'Arboretum pour la somme de 11 837,40 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 31 mars 2021, comprenant entre autres :

- Tonte de gazon de toute la surface gazonnée (aucun amoncellement de gazon ne sera toléré)
- Coupe bordure avec soin autour des arbres
- Nettoyage sommaire des lieux
- Nettoyage de la voie piétonnière

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **084.04.2021 OCTROI D'UN CONTRAT À DC COM ENR. - PANNEAU DE CONTRÔLE POUR LA GESTION DES EAUX USÉES POSTE DE POMPAGE COUCHEPAGANICHE - APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'accorder à DC Com enr. le contrat de fabrication et d'installation d'un panneau de contrôle pour la gestion des pompes des eaux usées, le tout pour la somme de 19 300 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de services du 15 mars 2021.

D'approprier cette somme au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **085.04.2021** **OCTROI D'UN CONTRAT À POMPES SAGUENAY -
CHANGEMENT DE VANNES DES POMPES DE LA
STATION DE POMPAGE COUCHEPAGANICHE -
APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-
2023**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder un contrat à Pompes Saguenay inc. pour la somme de 6 390,91 \$ plus les taxes applicables, lequel comprend :

- le changement de vannes de la station de pompage Couchepaganiche pour la somme de 4 390,91 \$;
- surplus pour fusible de 150 ampères et ensemble de montage pour panneau pour la somme de 2 000 \$.

D'approprier cette somme au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **086.04.2021** **OCTROI D'UN CONTRAT À SEL WARWICK INC. - ACHAT
D'ABAT POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM EN
FLOCONS)**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

De procéder à l'achat de chlorure de calcium en flocons auprès de Sel Warwick inc. le tout pour la somme de 18 171,44 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 6 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 **087.04.2021** **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO
275-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO
22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'adopter le second projet de règlement n° 275-2021 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vue :

- D'autoriser des constructions à l'intérieur de l'aire de paysage panoramique de la halte routière située en bordure de la route 169 (en direction du lac Saint-Jean).

Ce second projet de Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 **088.04.2021** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 276-2021 SUR LES
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'adopter le Règlement n° 276-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat relatif à une intervention visée au chapitre II à l'approbation préalable, par le conseil municipal, des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 **089.04.2021 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 54.03.2021 -
DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - LES
ENTREPRISES DIDYME NÉRON ET FILS INC.**

Considérant que la résolution d'appui n° 54.03.2021 fait état d'une superficie de gravière de 5,78 hectares,

Considérant qu'il y a eu erreur dans la superficie mentionnée à la demande d'appui et que celle-ci est plutôt de 2,60 hectares.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la superficie concernée par la demande d'appui déposée par les Entreprises Didyme Néron et Fils inc. pour l'exploitation de la gravière est de 2,60 hectares.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 **090.04.2021 PROLONGATION DE DÉLAI - VENTE D'UN TERRAIN
RÉSIDENTIEL À M. PIER-LUC MARTEL ET MME JULIE
DESBIENS**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'accorder à M. Pier-Luc Martel et Mme Julie Desbiens une prolongation de délai, soit jusqu'au 12 mai 2021 pour la signature du contrat de vente du terrain résidentiel, dont la désignation cadastrale est le lot 6 322 232. Passé ce délai, l'immeuble redeviendra la propriété de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et sera disponible pour un éventuel acheteur.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 **091.04.2021 ADOPTION D'UNE PROGRAMMATION POUR LA
RÉALISATION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE
BASSIN VERSANT BELLE-RIVIÈRE**

Considérant que le Comité de bassin-versant Belle-Rivière (CBV Belle-Rivière) a été mis en place en 2014;

Considérant que le but de ce comité est de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau de ce bassin versant et que pour ce faire, il a mis en place un plan directeur de l'eau accompagné d'un plan d'action;

Considérant que le plan d'action cible divers intervenants dans les actions identifiées, notamment la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

Considérant que le conseil est soucieux de la qualité de l'eau sur l'ensemble de son territoire, et plus particulièrement sur les plans d'eau touchés par le phénomène d'eutrophisation, dont notamment le Lac-à-la-Croix, le lac Vouzier et le Grand-Marais de la Belle-Rivière.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix prévoit les activités suivantes pour l'année 2021, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du CBV Belle-Rivière :

Volet sensibilisation : Diffusion en visioconférence d'une séance d'information sur les problématiques liées au phénomène d'eutrophisation;

Volet réglementaire : Mise en place d'une politique de suivi du fonctionnement des installations sanitaires des résidences.

Adoptée à l'unanimité

4.3.1 **092.04.2021** **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - ENTENTE RELATIVE
À LA CONCESSION DU RESTO-BAR LE RIGOLET EN
RAISON DE LA SITUATION DE LA COVID-19**

Considérant l'analyse déposée par le directeur culture, tourisme, loisir et qualité de vie dans le sommaire décisionnel visant à recommander la signature d'une entente concernant la concession du Rigolet dans le contexte de la COVID-19;

Considérant que ces recommandations sont basées sur des propositions du concessionnaire et du dévoilement de la variation du chiffre d'affaires du commerce dans le contexte de la pandémie.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec le concessionnaire du Resto-Bar le Rigolet (9257-3856 Québec inc.) en raison de la situation de la COVID-19. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **093.04.2021** **OCTROI DE CONTRAT À STÉPHANE AUDET,
PAYSAGISTE - RESTAURATION DES SENTIERS DE
L'ARBORETUM ET DU PARC MAURICE KIROUAC -
PHASE 2**

Considérant que les sentiers suivants ont besoin de travaux d'entretien : deux sentiers à l'Arboretum et tous ceux se trouvant dans le parc Maurice Kirouac;

Considérant l'offre de service de M. Stéphane Audet, paysagiste au montant total de 7 200 \$ pour la réfection de tous les sentiers – phase 2.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'accorder à M. Stéphane Audet, paysagiste le contrat de remise en état et d'entretien des sentiers en poussière de pierre selon les priorités de chacun, pour la somme de 7 200 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 4 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **094.04.2021** **OCTROI D'UN CONTRAT À CIMCO RÉFRIGÉRATION
POUR L'INJECTION D'UN SCELLANT DANS LA
TUYAUTERIE DU RÉSEAU DE SAUMURE À L'ARÉNA**

Considérant que le réseau de tuyauterie pour la circulation de la saumure sous la dalle de béton à l'aréna fuit de façon intermittente depuis une douzaine d'années.

Considérant qu'une amplification de la quantité de saumure perdue a été constatée lors de la dernière saison, augmentant ainsi les risques de bris importants, principalement en raison de la corrosion et de l'effritement du sol qui peuvent en découler.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à Cimco Réfrigération le contrat d'injection d'un scellant dans la tuyauterie du réseau de saumure à l'aréna pour la somme de 12 644,13 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 26 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Comités pléniérs et séances extraordinaires
- Comité Administration et développement
- Comité Festi-vélo
- Rencontre de citoyens
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud
- Comité communication – Stratégie numérique de la vente des terrain résidentiels
- Conseil d'administration Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud
- Comité culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
- Réunion internet haute vitesse – nouveau programme
- Réunions de la MRC de Lac-Saint-Jean
- Rencontre de jeunes promoteurs
- Comité Fédération québécoise des municipalités
- Rencontre du président du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Rencontre pour les milieux humides
- Rencontre de l'Union des producteurs agricole – Compteur d'eau
- Dossier de la piscine, réception de soumission
- M. André Fortin nous informe qu'il sollicitera un nouveau mandat aux élections de novembre 2021

4.4.1 095.04.2021 REPRÉSENTATIONS, DONNS ET SUBVENTIONS

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Villa du Presbytère	Aide financière déneigement	1 900 \$
Kevin Belley, atteint de la sclérose latérale amyotrope (SLA)	Aide financière pour l'achat d'un véhicule adapté	100 \$
Société canadienne de la sclérose en plaque	Aide financière	200 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 5, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier